



Solde des comptes en fin de bail

Par Peter63

Bonjour, Je suis la caution dans cette affaire. La personne que je cautionne a résilié son bail dans les délais, mais pour des raisons qui lui sont personnelles a refusé de régler son dernier mois de loyer qui sera couvert par la caution. L'état des lieux a été réalisé sans observation. Mais l'agence immobilière le menace et moi aussi par la même occasion, pour de pures raisons de forme, car il n'y a en la matière aucun enjeu sur le plan économique, et il s'agit d'un jeu de sommes nulles. Quels sont effectivement les moyens coercitifs dont dispose l'agence ?

Par janus2

Bonjour,
Vous employez le terme "caution" pour 2 choses différentes, l'une devant probablement être le "dépôt de garantie"...
Le locataire n'ayant pas versé son dernier loyer, il est bien en situation d'impayé. Le dépôt de garantie n'a pas vocation à remplacer ce dernier loyer, il sert à épurer les comptes (éventuelles remises en état, régularisation des charges, etc.).

Par Peter63

Bonjour, vous avez raison, mais dans ce cas elle n'ont pas lieu d'être puisqu'une provision a été versée en ce sens.